

Motion pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en ville de Nyon.

Monsieur le Président du Conseil
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux

Préambule

Depuis de nombreuses années les jardins familiaux, endroits de détente et de rencontre pour la population, sont victimes de la densification, de la construction de bâtiments divers et bien évidemment nécessaires au développement économique et social de la ville. S'il semble qu'il soit de plus en plus difficile de les conserver en l'état, ils occupent des surfaces de terrain utilisables d'une autre manière, nous pouvons néanmoins essayer de concevoir une autre approche, un concept nouveau.

Un sondage parmi les habitants de Nyon un samedi au marché, a permis de récolter plus d'une centaine d'avis favorables à l'idée des jardins urbains

Buts

Permettre aux citoyens de jardiner à cinq minutes à pied de chez eux, de cultiver leurs propres fruits et légumes, de rencontrer leurs voisins dans un lieu convivial et d'améliorer la qualité de leur cadre de vie, tel est le but du potager urbain.

Explication du concept

Le potager urbain trouve ses racines dans le mouvement américain des Green Guérillas¹, de nombreuses villes européennes et suisses (Lausanne, Grand-Saconnex) en ont adopté le principe. Réalisé au cœur des quartiers d'habitation, le potager urbain est un projet facile à mettre en œuvre. De nombreuses parcelles inutilisées au pied des immeubles s'y prêtent particulièrement bien. De vastes pelouses ou de petits espaces en friche sont autant de lieux délaissés qui peuvent simplement et rapidement se transformer en lieux de vie et de rencontres, où chacun peut se rendre à pied pour jardiner une heure ou une journée. Les jardiniers se côtoient puisque chaque parcelle est ouverte sur les parcelles voisines, pas de cabanon ou d'infrastructures lourdes. Enfin, la culture d'anciennes espèces et la pratique d'un jardinage écologique y sont remises au goût du jour². Le potager urbain intègre tous les aspects d'un projet durable.

¹ www.potagersurbains.ch

¹ www.neomansland.info/2010/03/green-guerrilla-1-lhistoire-new-yorkaise-des-premiers-jardins-communautaires/

² www.prospecierara.ch

Structures

Les plantages sont aménagés sur un espace clôturé, avec un seul point d'eau, un compost, un espace de rencontre avec table et bancs, un panneau didactique concernant l'usage des

lieux et la manière de cultiver, partagés en lopin de 15 à 45 m², un coffre à outils autorisé par utilisateur. Ils sont situés à 5 minutes des habitations il n'y a donc pas de nécessité de prévoir des places de parc pour les utilisateurs.

Aspect environnemental

Les jardiniers des divers plantages sont normalement regroupés en association sous l'égide de la commune. Une charte règle les aspects de la culture, de l'emploi, ou plutôt du non emploi de pesticides et engrais, des conseils sont donnés quant à la manière de s'en passer, une brochure est éditée à ce sujet, un panneau d'information est placé en vue sur la parcelle.

A ce propos il est intéressant de noter que l'association Equiterre³ diffuse déjà ce matériel didactique sur lequel la commune pourrait très bien s'appuyer.

Les immeubles d'habitations sont souvent entourés de pelouses engazonnées et stériles. Leur entretien régulier par leur propriétaire est non seulement générateur de coûts d'entretien substantiels mais aussi de pollution importante que l'on pense aux tondeuses et aux produits phytosanitaires. En outre le bilan de l'émission de CO² par rapport à l'oxygène produit par le gazon est largement déficitaire. Les potagers urbains sont source de diversité biologique, ils ont un bilan CO² positif.

³ www.equiterre.ch

Aspect social

Le potager urbain intègre tous les habitants d'un quartier et peut devenir un lieu de culture et de fête (exposition de peintures et de sculptures, repas de quartier, projections de films, garderie à ciel ouvert, foires aux plantes, etc.), favorisant l'animation de proximité et la mixité sociale. C'est un lieu convivial, de partage et d'échange, ouvert à tous. De plus, le potager urbain améliore la santé des usagers : le fait de jardiner en plein air favorise l'activité physique et réduit le stress, il est également un outil didactique pour les enfants. Par ailleurs, le potager permet la production autonome de fruits et légumes, gage d'une alimentation saine, basée sur des produits frais, locaux et de saison.

Au niveau individuel, le potager urbain permet la production, par les habitants, d'une partie des ressources alimentaires consommées et contribue ainsi à réduire les dépenses du ménage.

Aspect économique

Au niveau de l'économie territoriale, le projet participe à la requalification urbaine, renforçant ainsi l'attractivité et le dynamisme d'un quartier. De plus, il permet, pour les collectivités et maîtres d'ouvrage partenaires, de réduire les coûts d'entretien des parcelles aménagées, les habitants se chargeant eux-mêmes de cultiver cet espace.

Endroits potentiellement réalisables

Il y a en ville de Nyon toutes sortes de petits morceaux de terrains inconstructibles, des bandes de terre en bordure d'immeubles, des zones réservées à des développements à moyen ou long termes qui pourraient accueillir même provisoirement des plantages.

La commune possède quelques parcelles où la réalisation de plantages est possible :

Parcelle N° 2448 le long de la liaison Tines – Boiron
Parcelle N° 1071 entre le bord du Boiron et l'ancien stand de tir
Parcelle N° 282 jouxtant la 1071 à l'est
Parcelle N° 1072 route de Divonne, en face du Cessouest
Parcelle N° 784 Pré Fleuri
Parcelle N° 304 Rue St-Jean avant le tunnel de l'Etraz
Cette liste n'est pas exhaustive.

Une démarche plus partenariale avec les régies de la place permettrait certainement de dégager d'autres possibilités notamment dans les plus grands ensembles : La Levratte, La Redoute, Les Tines, Boiron, Pré-Cossy, Petite Prairie.

Conclusions

La motion du Parti Indépendant Nyonnais demande à la Municipalité :

1. De mettre tout en œuvre pour favoriser l'établissement, à proximité des habitations de plantages, de potagers urbains, y compris l'établissement des bases légales nécessaires à leur réalisation et à leur fonctionnement (création d'une association d'utilisateurs)
2. D'établir une charte pour l'utilisation des dit plantages
3. D'éditer des conseils pour cultiver de manière écologique et durable, sous forme de brochures et de panneaux didactiques sur site
4. Les motionnaires demande que l'envoi de la motion à la Municipalité pour étude et préavis

Parti Indépendant Nyonnais

Robert Jenefsky
Président

Jacky Colomb
Vice-Président

Nyon, le 23 mars 2011

Annexe

Exemple de charte : Potager urbains www.potagersurbains.ch
voir aussi le site d'Equiterre : www.equiterre.ch/index.php/fr/projets/nature-en-ville/13-qjardins-de-pocheq-

Charte du potager urbain

La collectivité ou le propriétaire du terrain et les jardiniers s'engagent à respecter la charte de durabilité ! Le projet de potager urbain comporte quelques conditions et critères de réalisation, qui sont de nature technique, organisationnelle, sociale et écologique. La charte des potagers urbains présente ces aspects essentiels, en cohérence avec le principe général d'un urbanisme durable.

Accessibilité à tous

*Choisir un site au cœur d'un quartier d'habitations dense qui soit facilement accessible à pied (5 minutes à pied environ ou dans un rayon de 500 mètres maximum).
Ne pas fermer le potager urbain à clé – les jardiniers peuvent s'y rendre quand ils le souhaitent. Si un jardinier est présent dans le jardin, chacun peut y accéder.
Rendre l'espace accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et/ou handicapées en supprimant les obstacles et en proposant un mobilier adapté.*

Participation des habitants

Organiser une démarche participative avec les personnes les plus directement concernées par le projet, leur permettant ainsi d'exprimer leurs attentes et souhaits.

Convivialité des aménagements

Concevoir le potager urbain de façon à favoriser la convivialité entre les jardiniers et l'ouverture et les échanges avec le public à l'extérieur, en affichant visiblement à l'entrée du jardin le nom du potager urbain, ainsi que les modalités d'accès, les dates de réunion, le règlement et les personnes de contact.

Jardinage écologique

Faire signer aux jardiniers une charte qui les engage à jardiner de façon écologique, en les y accompagnant (guide du jardinage écologique réalisé par equiterre, cours de jardinages écologiques, etc.)

Matériaux écologiques

Utiliser des matériaux recyclés, certifiés et/ou locaux pour les aménagements (barrières, bancs, tables, bacs à fleurs, etc.). Ces matériaux doivent être facilement recyclables.

Biodiversité

Si des arbres ou des haies sont plantés, choisir des espèces adaptées au milieu. Préférer les espèces végétales locales et non invasives qui favorisent la biodiversité.

Compostage

Proposer un lieu de compostage et organiser sa gestion individuelle et collective.

Animation

Favoriser l'organisation d'événements dans le jardin, dans un esprit de convivialité et de gratuité.

Charte du Jardinier www.potagersurbains.ch/recette/guide-du-jardinier-urbain/

Ce guide accompagne le jardinier à faire de son potager urbain un projet durable : Comment faire vivre son potager urbain ? Jardiner de façon écologique ? Favoriser la biodiversité ? Utiliser l'eau de manière raisonnable ? Pratiquer le compostage ? Autant de questions auxquelles le guide répond : conseils pratiques et adresses de partenaires romands à l'appui. Il sera distribué à tous les futurs jardiniers en herbe.

Le guide est accompagné d'une charte que devront signer les jardiniers. Par leur signature, ils s'engageront donc à respecter les cinq commandements suivants:

- **Je fais vivre mon potager urbain** : Je m'engage à participer au plantage, à la récolte et à la vie communautaire du potager urbain, en organisant par exemple des événements conviviaux.
- **Je jardine de manière biologique** : Je m'engage à protéger les milieux naturels et utiliser des produits naturels pour prendre soin de mon jardin.
- **Je favorise la biodiversité** : Je m'engage à planter des espèces adaptées à ma région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes, tout en prêtant une attention particulière à la faune vivant dans le jardin.
- **Je pratique le compostage** : Je m'engage à utiliser les déchets de mon jardin pour en faire du compost, ainsi qu'à l'entretenir et à l'utiliser.
- **J'utilise l'eau de façon rationnelle** : Je m'engage à utiliser l'eau parcimonieusement, selon mes besoins et en tenant compte de mon environnement.

Web info

www.equiterre.ch

www.jardins-partages.org

www.kokopelli-suisse.com

www.prospecierara.ch

www.sativa-rheinau.ch

www.jardinage-biologique.com

www.ecojardinage.ch

aujardin.info

www.biogarten.ch

Littérature

www.potagersurbains.ch/cueillette-dinfos/litterature/

Revue de presse

www.potagersurbains.ch/cueillette-dinfos/revue-de-presse/

“Les potagers urbains”, RSR, On en parle, 23 février 2011

“Inauguration d’un potager urbain”, RSR, Intercité, 21 février 2011

“Potagers urbains”, Magazine “environnement”: la Suisse des parcs, publié par l’OFEV, janvier 2011

“Les potagers urbains au Grand-Saconnex”, RSR, Prise de Terre, 11 septembre 2010

“Potagers sur béton”, Tribune de Genève, 22 octobre 2010